



CAPD du 23 novembre 2017

Déclaration des élu-es du SNUipp-FSU 47

Cette CAPD se tient à notre demande et cette demande s'inscrit dans un tableau particulier. Le paysage est la mise en œuvre des accords « PPCR » qui entraîne une opération administrative exceptionnelle de reclassement de l'ensemble des fonctionnaires concerné-e-s par cette CAPD. Les personnages sont les représentant-e-s du personnel et vous, Monsieur l'inspecteur d'académie. Depuis plusieurs semaines (le 28 septembre précisément) nous vous demandons des informations nous permettant d'accomplir nos missions de représentant-e-s du personnel sur ce reclassement. Nos demandes n'ont pas été entendues.

Nous estimons qu'une grande partie de notre travail de représentant-e-s du personnel est de vérifier la régularité – au sens du respect de la règle – des opérations de gestion du personnel dans l'état de réglementation tel que le fonctionnement de la République l'a permis. Nous ne confondons pas cela avec l'appréciation que nous portons sur cette réglementation et la dimension revendicative de l'action syndicale. Si les CAPD sont un moment pour affirmer nos revendications face à vous, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de l'Administration, nous n'oublions pas que notre rôle ici est avant tout de vérifier que votre gestion respecte les règles qu'elles soient de votre ressort, Monsieur l'inspecteur d'académie, ou bien qu'elles relèvent d'autres autorités ou pouvoirs.

C'est dans cet esprit que nous avons donc décidé de demander formellement la tenue de cette CAPD pour avoir accès aux informations dont nous avons besoin et nous devinons que c'est notre message de jeudi dernier, envisageant l'examen en séance de chaque situation individuelle qui nous a permis d'être enfin entendus, *in extremis*, avec l'envoi hier des documents que nous réclamions.

Ce n'est pas la première fois que vous nous refusez communication d'informations que détiennent vos services. Nous déplorons vivement cette attitude qui nuit à la qualité des rapports entre l'Administration et les organisations syndicales. Nous déplorons aussi que vous ayez eu le front d'affirmer en CDEN que vous travaillez avec nous en toute transparence quand l'essentiel de nos oppositions au niveau du département repose précisément sur vos refus successifs de nous communiquer tel ou tel document. Nous le déplorons enfin d'autant plus vivement que nous avons le sentiment que vous mettez vos services en difficultés en dégradant la qualité de nos échanges avec eux et en alourdissant leur charge de travail par cette CAPD que nous n'aurions pas demandé autrement.

Revenons un instant sur ces accords « PPCR ». Si notre fédération, la FSU, les a signés, c'est que nous avons estimé qu'ils apportaient un certain nombre d'améliorations pour l'ensemble des agents de la Fonction publique. Pour autant, il est clair que ces avancées n'épuisent pas nos revendications et que sur plusieurs points nous les jugeons bien trop timides. Ainsi, si nous nous réjouissons que les carrières

des enseignant·e·s du premier degré se déroulent de façon plus égalitaire, le rythme d'avancement que nous revendiquons est celui qui correspondait antérieurement au grand choix. Les revalorisations indiciaires sont des éléments positifs mais nettement insuffisants, surtout dans le contexte de gel du point d'indice. Nous dénonçons la création de cette nouvelle classe exceptionnelle dont l'accès se fera selon des principes totalement contraires à nos demandes. Nous dénonçons depuis la naissance de la FSU, ce regard discrétionnaire de l'Administration sur notre travail. Peu importe qu'il se manifeste par une note chiffrée ou une appréciation verbale : ce ne sont que deux versions de la possibilité pour notre hiérarchie de décider qui bénéficie d'une promotion ou pas. Nous revendiquons au contraire que l'avancement se fasse au meilleur rythme pour toutes et tous. Les accords PPCR ont permis un petit pas dans cette direction, certes très insuffisant. Disons, comme d'autres avant nous, que nous avons engrangé le grain à moudre.

Le report par le gouvernement d'une partie de ces mesures est particulièrement scandaleux en ce qu'il revient sur la parole donnée par l'État et rompt la continuité républicaine. Ce n'est pas cela qui disqualifie les mesures concernées quoique l'on puisse en penser par ailleurs. Ce report induit de nouvelles injustices, par exemple, par le délai mis à l'avancement des professeurs des écoles ayant atteint les indices les plus élevés de la hors classe. Ce report est aussi, évidemment, une atteinte à notre pouvoir d'achat puisqu'il diffère des revalorisations indiciaires évoquées plus haut.

Enfin, nous demandons de nouveau à pouvoir disposer de nos bulletins de salaire à la date du versement de nos traitements. Sans renoncer à leur version imprimée, nous demandons la mise en place d'un service de consultation de ces documents en ligne, car ils sont indispensables à de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Cela est possible dans les académies de Créteil ou d'Orléans-Tours : ce doit être possible aussi dans l'académie de Bordeaux.

Soyez convaincu, Monsieur l'inspecteur d'académie, que nous persisterons à revendiquer, ici et ailleurs, de meilleures conditions d'emploi et de rémunérations pour les agents du service public et nous continuerons, avec constance et obstination, à réclamer toutes les informations dont nous avons besoin pour la défense des droits collectifs de nos collègues. C'est l'unique raison de notre présence ici aujourd'hui.